



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 263 ter

Publié le 11 juillet 2023

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 10 juillet 2023 donnant délégation de signature à monsieur Xavier BERTRAND, président du conseil régional Hauts-de-France

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté du 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté préfectoral portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à monsieur Xavier BERTRAND, président du conseil régional Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 330-1, D.511-4 et D. 343-3 à D. 343-18-3 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;

Vu la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, notamment son article 38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu la délibération n°2021-01136 du 2 juillet 2021 portant élection de monsieur Xavier BERTRAND en qualité de président du conseil régional Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1er

Délégation est donnée à monsieur Xavier BERTRAND, président du conseil régional Hauts-de-France, à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions administratives pris en application des articles D. 343-3 à D. 343-18-3 du code rural et de la pêche maritime et relatifs à des aides à l'installation des jeunes agriculteurs octroyées avant le 1^{er} janvier 2023.

Article 2

Délégation est donnée à monsieur Xavier BERTRAND, président du conseil régional Hauts-de-France, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion contentieuse des décisions relatives aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs octroyées avant le 1^{er} janvier 2023 et prises en application des articles D. 343-3 à D. 343-18-3 du code rural et de la pêche maritime.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Xavier BERTRAND, délégation de signature est donnée pour les actes mentionnés aux articles 1 et 2 aux personnes suivantes :

- Madame Audrey DEMARETZ, directrice générale des services ;
- Monsieur Ertgren SHEHU, directeur général adjoint au pôle territoires et transitions ;
- Madame Odile OSWALD, directrice à la direction de l'agriculture et du développement rural ;
- Madame Christine SANNIER, directrice adjointe à la direction de l'agriculture et du développement rural déléguée au FEADER ;
- Monsieur Louis DUBOIS-FAILLIE, responsable du service aides européennes installation et innovation.

Article 4

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59.014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le 10 JUL. 2023



Georges-François LECLERC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant composition de la
section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)
des Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination d'un président et d'un vice-président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

Vu le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 30 mai 2023, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales des agents ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

Considérant les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales :

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

ARRÊTE

Article 1^{er}

La section régionale interministérielle d'action sociale de la région Hauts-de-France est composée comme suit :

I - Un président : M. BIVIGLIA Jonathan, représentant syndical de l'UNSA

II - Un vice-président : M. MARIE Pascal, représentant syndical de la CGT

III - Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration

Administration	Titulaires	Suppléants
Préfecture du Nord	Mme LEROY Régine	M. BOUDAMDAN Saïd
Préfecture de la Somme	M. BELLANGER Régis	Mme MAIREAUX Sylvie
Rectorat Lille	M. RATAJ David	Mme MICHEAU Bénédicte
Rectorat Amiens	Mme DINGEON Christèle	M. HAYE Samuel
Finances	M. DIALLO Saikou	Mme BONNINGUE Dominique
Justice	Mme HEROGUEL Anne-Laure	Mme STRUYF Patricia
Défense	M. PHILIPPE Bernard	Mme IGUENANE-ZANOLIN Marie
DREAL	Mme RUVIO Elena	M. NAVARRO David
DRAC	Mme HOCQUETTE Coraline	M. ROBERT Anthony
DRAAF	Mme AMINE Sophie	Mme DELIGNY Sylvie
DREETS	Mme GODDYN Christelle	M. ILSKI Olivier
DRAJES	M. DAVELU Jérémy	Mme JEANNEST Maylis

IV - Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
FO	M. FOURNIER Fabrice	M. JEANNOT Jérémy
	M. CANGE Joël	M. CLETY André
	Mme FALAMPIN Aline	Mme FOREST Caroline
FSU	M. GILBERT Jérôme	Mme VILLEREZ-DELORY Marianne
	M. ROUSSEAU Emmanuel	Mme SANCHEZ Brigitte
UNSA	M. BLONDEL Frédéric	M. PETIT Henri
	M. STAQUET Claude	M. NORMAND Benoit
CFDT	M. BOULAIN Xavier	M. DEVAUX Jérémy
	Mme MOINE Valérie	M. AKROUH Nouredin
CGT	Mme CARPENTIER Nathalie	Mme HECQ-RIVIERE Thérèse
	Mme RICOUS Carole	Mme LALART Valérie
Solidaires	Mme COINTE Claudie	Mme BLONDIN Aline
CFE-CGC	M. PAILLARD Michel	M. SZATKOWSKI Jean-Louis

V - Membres de droit sans voix délibérative

En qualité de représentant du préfet de région : le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ou son représentant.

VI - Assistent également sans voix délibérative

- la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) ;
- un représentant de la préfecture de l'Aisne ;
- une représentante de la préfecture de l'Oise ;
- une représentante de la préfecture du Pas-de-Calais ;
- la conseillère action sociale et environnement professionnel de la PFRH ;
- la correspondante administrative SRIAS au sein de la PFRH.

Article 2

Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale du comité interministériel consultatif d'action sociale est de quatre ans.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 JUIL. 2023



Georges-François LECLERC